

Motion

OBJET : Établissement d'un règlement communal sur l'octroi de subventions pour l'aide au logement

PRESENTEE PAR Pierre Yves Sauvageat

DATE 04 novembre 2024

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Nous l'avons lu cette semaine, les loyers pratiqués dans notre région et dans notre village, peuvent représenter plus d'un tiers du revenu des locataires.

Cette charge peut potentiellement mettre des familles de notre village dans des situations difficiles, voir impossible, ne leur permettant tout simplement plus de vivre décemment, ni de faire face aux constantes augmentations du cout de la vie.

Notre voisine, la Commune de Montreux, a mis en place un règlement permettant d'octroyer sous condition, des aides aux familles en difficulté.

Notre commune, dont la situation financière est saine, se doit de participer à cette aide de la même manière afin que nos habitants ne soient pas préterités par leur commune de résidence

Le Conseil communal de Veytaux, par la présente motion, invite la Municipalité à :

1. Élaborer un règlement communal pour l'octroi de subventions pour l'aide au logement des résidents de Veytaux, en prenant pour modèle le règlement en vigueur dans la commune de Montreux mais en l'adaptant aux critères spécifiques de la Commune de Veytaux.
2. Définir les critères d'éligibilité aux subventions, tels que le revenu du foyer, la taille de la famille, le loyer actuel, et le domicile dans la commune, tout en tenant compte des situations de précarité ou des changements financiers soudains.
3. Spécifier les types de subventions disponibles, qu'il s'agisse de subventions directes pour le paiement du loyer, ou d'aides ponctuelles pour faire face à des situations de crise (perte d'emploi, problèmes de santé).
4. Mettre en place une échelle progressive d'aides, afin que les subventions soient proportionnelles aux revenus des bénéficiaires, garantissant ainsi un soutien juste et équilibré.

Conclusion :

Nous prions donc la Municipalité de prendre les mesures nécessaires pour répondre à cette motion et soumettre un projet de règlement dans les meilleurs délais.

